

PROJET AVAP COMMUNE DE COUCHEY.

Réponses aux questions et observations du commissaire-enquêteur au Maire de COUCHEY, préalables à l'ouverture de l'enquête publique.

1/ En ce qui concerne le rapport de présentation :

- **Lisibilité des cartes** : les documents seront imprimés au format A3, et le plan du périmètre AVAP au format A0, ce qui en assurera plus de lisibilité.
- **Le glossaire** : sera complété en conséquence.
- **Page 57** : le diagnostic archéologique a été complété.
- **Page 69** : « aulités environnementales » rectifié par « **qualités** environnementales ».
- **Page 73** : La légende du document graphique a été complétée.

2/ Concernant le règlement :

- **Page 4 – 15 et 22** : le cahier des recommandations est joint au dossier.
- **Pages 8 et 9** : définition des « autres constructions » : une précision a été apportée.
- **Page 21** : l'ambigüité bâtiments d'accompagnement/bâtiments caractéristiques a été levée, la légende du plan ayant été modifiée.

3/ Le plan graphique du patrimoine :

- **Un exemplaire au format A0** du plan du périmètre de l'AVAP avec noms de rues et numéros de parcelles cadastrales, sera mis à la disposition du commissaire-enquêteur et du public.
- **Légende incomplète** : le bâti en gris a été rajouté.
- **Légende incomplète** : petits et gros points rouges correspondent à des puits remarquables, dont la légende est assimilée à celles des bâtiments remarquables en **rouge**.
- **Les surfaces en blanc** : se situent à l'extérieur du périmètre du site classé.

Le Maire,
Gilles CARRÉ.

